

---

Adresse de la commune de Puy-Mirol (Lot-et-Garonne) qui témoigne des traits de dévouement de ses concitoyens et envoie le récit d'un mariage républicain, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Puy-Mirol (Lot-et-Garonne) qui témoigne des traits de dévouement de ses concitoyens et envoie le récit d'un mariage républicain, lors de la séance du 12 floréal an II (1er mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 519-520;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28686\\_t1\\_0519\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28686_t1_0519_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

aurez consolidé le grand ouvrage de la paix et du bonheur du peuple français.»

COSTES, GAUBERT, LIMARGUES, CHAURON, ROBIN, COSTE, BARRAU [et 1 signature illisible].

o

[Les Adm. et l'agent nat. du district de Condat-Montagne, à la Conv.; 3 flor. II] (1).

« Citoyens représentants,

Vous avez donné un beau signal à la France en mettant la vertu et la probité à l'ordre du jour; que la France y réponde, et la France est heureuse.»

CISSON, REVEULIOU, LORAIN fils, MATHIEU.

p

[La Comm. de Puy-Mirol, à la Conv.; 13 flor. II] (2).

« Citoyens représentants,

Depuis longtemps le fanatisme entravait une constitution dont l'achèvement doit être notre bonheur. Les officiers municipaux de la ville et canton du Puy-Mirol voyaient avec joie et non sans envie, la raison étendre ses progrès rapides dans bien des communes, et souffraient avec impatience dans leur territoire le règne de l'hypocrisie et de terreur. Convaincu que la contrainte fit toujours les esclaves, le conseil municipal laissant une liberté entière à l'opinion n'avait rien omis pour éclairer les esprits prévenus, donner l'essor à ceux qui n'ayant la force de s'élever à la hauteur de la raison rampaient dans l'ignorance, et s'assurer par là le triomphe de la vérité. Ce moment si désiré est enfin arrivé, et l'époque de l'heureuse régénération fut marqué par une de ces fêtes qui fut pour nous un vrai triomphe.

Le citoyen Héraud dont les talents distingués, les bonnes mœurs et surtout le républicanisme reconnu rend si estimable dans ce canton, fut le premier qui abjurant l'empire de l'erreur et de la superstition, fit un solennel abandon de tous ses titres de prêtrise et de curé et reconnut solennellement le culte unique de la raison. Son mariage contracté le 13 ventôse dernier, avec la fille d'un laboureur pauvre de bien, mais riche en vertus républicaines, mit le comble à notre joie, et acquit à la vérité de nouveaux trophés, par l'abjuration formelle de la majeure partie des prêtres de la commune qui cédant à un si bel exemple renoncèrent formellement à leurs fonctions, et firent remise de leurs titres. La municipalité donna tout l'éclat possible à cette fête, à laquelle elle voulut assister en corps, et fut plus d'une fois à portée d'admirer des traits du républicanisme prononcé de la vertueuse compagne du ci-devant curé philosophe! Qu'il était beau de voir la simplicité de cette fête majestueuse, à laquelle les

transports des habitants, régénérés par le zèle de leur ci-devant curé, donnaient un si intéressant éclat. Le conseil général de la commune a cru devoir transmettre cette légère esquisse à la Convention et lui annoncer que le fanatisme a disparu de notre territoire. *Les ci-devant églises sont dans plusieurs sections devenues des temples consacrés au culte de la Raison*, d'où vont bientôt disparaître l'hypocrisie et la superstition.

A qui devons-nous tant de succès et de bonheur? A vous, généreux représentants. L'esprit régénérateur qui vous anime, aura bientôt purgé la France, et l'Europe entière va éprouver les mêmes faveurs. Mais comment les obtenir, citoyens représentants? Si, au milieu des orages formés par tous les crimes conjurés, vous ne restez fermes à vos postes. N'abandonnez donc pas les rennes de la République, nos yeux sont fixés sur vous, et nos bras, armés pour votre défense écraseront toujours les conspirateurs et les traîtres, qui voudraient encore nous ravir notre liberté dont nous vous avons rendus dépositaires.

Hommes de la Montagne contre laquelle viennent de se briser tour à tour les flots de l'ambition, de la rage, de la trahison, de la perfidie; ne craignez plus la tempête; le génie qui veille vous préservera toujours de la foudre; elle n'atteindra que les traîtres, les monstres périront; vous survivrez toujours, et serez immortels.»

LESPAUD, DELBOULBE, BARRASQ, LAFARGUE, ROUDANÈS, CASSAIGNET, BIANABE, PLANCHE, LACROIX, VIDAL, LACROIX, RIBAL, LAMOTHE, RIBAL, DELFOUNG [et 1 signature illisible].

[P.V. de la séance du 13 vent. II.]

« Ce jourd'hui, 13 ventôse, deuxième année républicaine, les maire et officiers municipaux de la commune de Puy-Mirol, assemblés en conseil municipal dans la maison commune, s'est présenté le citoyen Héraud, ci-devant curé de St-Romain, et la citoyenne Singon, après avoir rempli ce jourd'hui par devant l'officier public les formalités de leur mariage, prescrites par la loi, lequel a prononcé le discours suivant :

Raison m'a dit : sois homme, que des institutions barbares ne le fassent plus méconnaître, le cri de la nature; il est temps de t'élever au-dessus de ces préjugés atroces qui sous le voile imposteur d'un simulacre de vertu farouche t'ont fait trahir jusqu'à ce jour son imprescriptible vœu; l'honnête homme ne doit plus vaciller... Docile à sa voix, je me rends à ses salutaires leçons, je reconnais aujourd'hui tout son empire et par un juste et éclatant hommage, je viens lui offrir un tribut bien légitime; je vais en dépit de l'égoïsme et du mensonge, contracter de nouveaux liens sociaux en m'unissant en mariage avec la citoyenne Singon, ici présente; les vertus républicaines qu'elle a puisées dans le sein d'une estimable famille de laboureurs, nous garantissent l'estime des vrais sans-culottes, et m'assurent à jamais, le seul bonheur auquel j'ai toujours aspiré; j'ai déjà renoncé à mes fonctions et je remets sur le bureau tous mes titres de prêtrise et de curé. Puisse mon exemple assurer à jamais le triomphe de la vérité et décider enfin les prêtres que des motifs illusoire peuvent retenir encore dans l'erreur; vous vou-

(1) C 302, pl. 1095, p. 23; B<sup>n</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.). Saint-Claude, Jura.

(2) C 302, pl. 1095, p. 25, 26. Puy-Mirol et non Puy-Méral comme l'écrit le procès-verbal.

drez bien, citoyens officiers municipaux, m'accorder acte de la remise que je viens de faire.

Considérant qu'on ne saurait donner assez d'éclat à des actes de républicanisme faits pour assurer le triomphe de la Raison sur les préjugés et hâter l'achèvement d'une constitution contre laquelle le fanatisme a fourni de si puissants obstacles.

Considérant que les qualités personnelles et les vertus civiques qui avaient acquis au citoyen Héraud l'estime des vrais sans-culottes, donnent plus de poids à sa démarche prononcée, que son dévouement à la constitution républicaine, et son zèle à poursuivre et terrasser les préjugés qui lui ont mérité de la part de la section dont il était ci-devant curé, la confiance la plus étendue, doivent être connues, que le patriotisme distingué de la citoyenne Singon, son épouse, reconnu d'avance, mérite une mention toute particulière.

Considérant enfin qu'il est du devoir des autorités constituées de donner toute la publicité possible à tout ce qui tend évidemment aux progrès de l'esprit républicain, et au triomphe de la philosophie, le Conseil municipal oui, ci requérant, l'agent national arrête que le présent sera envoyé à la Convention nationale, ainsi qu'au représentant du peuple dans ce département et au district et donnons acte audit citoyen Héraud de l'abdication par lui faite, et a signé avec nous et notre secrétaire greffier.

Signé à l'original : Héraud, Bianabe, maire, Lafargue, officier municipal, Delboulbe, Lespaut, Roudanés, et Barrasq, officiers municipaux, Lacroix, agent national, et Lacroix, secrétaire greffier. »

#### 4

**La Société populaire de Guitres, district de Libourne, celle de Gilley, district de Pontarlier, et la commune d'Eymet, département de la Dordogne, expriment les mêmes sentiments. Elles rappellent les dons qu'elles ont précédemment faits en faveur des défenseurs de la patrie, en numéraire, assignats, souliers, linge, etc.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[*La Sté popul. de Guitres, à la Conv.; 10 germ. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Recevez l'expression de notre reconnaissance, jamais elle ne sera plus juste. La fermeté avec laquelle vous poursuivez vos importants et pénibles travaux ne laisse point de doute aux Français sur les intentions de leurs représentants.

Ah ! combien notre cœur a tressailli de plaisir lorsque nous avons su que vous aviez arraché à l'esclavage ces hommes de couleur qui, nés sous la zone torride vont apprendre et ressentir tout à la fois les avantages que vous procurez au monde !

Semblable à l'astre vivifiant de la lumière, votre auguste génie répand ses bienfaits sur l'un et l'autre hémisphère.

Mais d'un autre côté vous tenez dans vos mains la foudre vengeresse qui doit anéantir les traîtres et ses conspirateurs.

Votre zèle a déjoué encore une fois la trame infernale ourdie par quelques scélérats qui affectaient le ton du patriotisme pour perdre les véritables patriotes. Les monstres ! ils tendaient la main au peuple mais c'était pour mieux l'assassiner. Déjà les principaux auteurs de la conjuration viennent expier leurs crimes sur l'échafaud, mais la vengeance du peuple n'est pas satisfaite. Ce projet « Cromweliste » a sans doute des ramifications infinies. Citoyens représentants, recherchez avec votre ardeur accoutumée tous les perfides qui se sont rendus complices de cet horrible complot et que la foudre nationale extermine ces nouveaux Catilinas !

Pour nous, nous le jurons de nouveau ; la Convention nationale, voilà le seul point de ralliement que nous voulons connaître. La Convention nationale veille au salut de la République, et nous veillerons sans cesse pour combattre et livrer à la vengeance des loix tous ceux qui oseront l'avilir et qui chercheront à la dissoudre.

Nous sommes parvenus à asseoir l'empire de la vérité sur les débris du fanatisme religieux ; notre ci-devant église, où l'ignorance venait encenser les préjugés, a été nettoyée de tous les hochets de la superstition, et nous y avons élevé un temple à la Raison, et une imposante Montagne autour de laquelle les bons citoyens se rallient tous les décadis pour entendre la lecture des loix et des discours patriotiques. L'esprit public s'élève dans ce canton à la hauteur des principes révolutionnaires et applaudit tous les jours aux mesures grandes, vigoureuses que vous employez courageusement pour accélérer la marche du gouvernement que des perfides voudraient à chaque instant entraver.

Nous vous envoyons la note des dons dont les citoyens de notre canton font hommage à la patrie. Savoir : 120 l. en or 1 276 l. en argent, 7 002.5 s. en assignats, 3 marcs, 2 onces d'argent non monnayé, 1 denier, 6 grains en or idem, plus 240 chemises, 22 linceuls, 22 paires de souliers, 7 paires de bas de fil, 6 paires idem de laine, 1 paire de guêtres, un mouchoir, un bonnet de coton et 55 l. de charpie.

Courageux défenseurs des droits du peuple français, continuez à les faire triompher, et ne quittez les rênes du gouvernement que lorsque les despotes anéantis laisseront l'univers chérir et respecter l'indépendance de la République française, et vous trouverez toujours dans les mêmes principes les citoyens composant la société populaire de Guîtres.

LOIZEAU (*présid.*), BOUCHERIT, POURTAU.

(1) P.V. XXXVI, 263; Guitres et non Guîtres, Gironde; Gilley, départ. du Doubs.

(2) C 301, pl. 1081, p. 20; B<sup>n</sup>, 13 flor et 15 flor. (2<sup>e</sup> suppl.).

Le citoyen Loizeau notaire à Guîtres fait hommage à la patrie de la totalité de sa ci-devant finance de notaire.